

ANNALES 2021

2nd CONCOURS EXTERNE

CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION

**DU CADRE DES PERSONNELS
D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE
DE NOUVELLE-CALEDONIE**

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE –CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE
GENERAL RELATIF A L'EDUCATION**

DUREE : 3h00

COEFFICIENT : 2

SUJET

Une des ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie est d'ouvrir l'école calédonienne sur la région Océanie et le monde. En vous appuyant sur votre connaissance du système, vous montrerez de quelle(s) façon(s) et en collaboration avec quel(s) acteur(s), l'adjoint d'éducation peut participer à favoriser cette ouverture.

Extrait « le projet d'Ecole 2020 » - DENC (Direction de l'Enseignement de la Nouvelle - Calédonie)

<https://denc.gouv.nc/textes-de-referance/le-projet-decole-2020>

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE –CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE
GENERAL RELATIF A L'EDUCATION**

DUREE : 3h00

COEFFICIENT : 2

SUJET

Une des ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie est d'ouvrir l'école calédonienne sur la région Océanie et le monde. En vous appuyant sur votre connaissance du système, vous montrerez de quelle(s) façon(s) et en collaboration avec quel(s) acteur(s), l'adjoint d'éducation peut participer à favoriser cette ouverture.

Extrait « le projet d'Ecole 2020 » - DENC (Direction de l'Enseignement de la Nouvelle - Calédonie)

<https://denc.gouv.nc/textes-de-referance/le-projet-decole-2020>

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE –CALEDONIE**

-----<<>>-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GENERAL
RELATIF A L'EDUCATION**

DUREE : 3h00

COEFFICIENT : 2

CORRIGE

Le corrigé comporte 1 page y compris la page de garde.

Une des ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie est d'ouvrir l'école calédonienne sur la région Océanie et le monde. En vous appuyant sur votre connaissance du système, vous montrerez de quelle(s) façon(s) et en collaboration avec quel(s) acteur(s), l'adjoint d'éducation peut participer à favoriser cette ouverture.

Extrait « le projet d'Ecole 2020 » - DENC (Direction de l'Enseignement de la Nouvelle - Calédonie)

<https://denc.gouv.nc/textes-de-reference/le-projet-decole-2020>

Proposition de correction

Le candidat devra nécessairement faire état de sa connaissance du système éducatif et des différentes instances des EPENC.

Au sein des projets d'établissements, de vie scolaire et ou du service vie scolaire, il sera demandé de mettre en avant des actions concrètes à destination des élèves, d'en déterminer les objectifs et mises en pratiques.

Il sera également attendu que soient exprimés les différents collaborateurs, dans et en dehors de l'établissement scolaire pouvant prendre part aux projets et actions permettant de favoriser l'ouverture sur l'Océanie et le monde.

Proposition d'évaluation

Plan, orthographe, présentation : **4 points**

Réflexion et argumentation : **16 points**

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REDACTION D'UNE COURTE NOTE DE SYNTHESE

DUREE : 2h00

COEFFICIENT : 2

SUJET

Le sujet comporte 10 pages y compris la page de garde.

A l'aide des documents joints, il vous est demandé de rédiger une note soulignant comment la pandémie de la Covid-19 a provoqué une crise économique et sociale dont il est pour l'heure difficile de déterminer tous les aspects.

Liste des documents :

Document 1 : Après la crise sanitaire, l'urgence sociale

Document 2 : Crise post-Covid : « Une paupérisation de la jeunesse est inévitable »

Document 3 : Actions pour aider les plus précaires dans la crise : les territoires à la manœuvre

Document 4 : « La logique d'action de la stratégie de lutte contre la pauvreté reste l'insertion »

Document 1

Après la crise sanitaire, l'urgence sociale

Alors que le chômage augmente, suite à la première vague de Covid-19, les collectivités se préparent à un afflux - difficile à mesurer - de nouveaux publics à accompagner socialement.

Après la déflagration sanitaire, l'urgence est désormais sociale. Au pic de circulation du Covid-19, les communes les plus pauvres ont été davantage concernées par l'excès de mortalité, en raison du surpeuplement des logements et de la nature des emplois occupés. Maintenant, ce sont le choc financier et ses conséquences sur ces mêmes populations qui inquiètent les professionnels. « Dans l'immédiat, il faut mettre en place des solutions pour amortir le choc social », plaide Benoît Calmels, délégué général de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas).

En plus du public fragilisé déjà identifié, les structures sociales ont constaté l'arrivée de nouveaux profils confrontés à la difficulté alimentaire. « L'un de nos CCAS a quasiment doublé le nombre de colis alimentaires. Il y avait des étudiants confinés sur leur lieu d'étude, des familles, des retraités, des autoentrepreneurs et des artisans qui se sont retrouvés sans revenus du jour au lendemain », reprend Benoît Calmels.

La précarité s'aggrave

Un état des lieux alarmant partagé par Claude Baland, président des Banques alimentaires. Le réseau, qui compte 79 structures en France, a été rapidement mis à contribution, et près de 400 nouvelles associations et CCAS ont sollicité un partenariat. « Ces derniers mois, sur 100 nouvelles personnes bénéficiant d'une aide alimentaire, 35 se trouvaient au chômage », illustre Claude Baland. Les différentes antennes ont dû faire face à une hausse d'environ 30 % de la demande, avec très peu de bénévoles pour assurer la distribution en raison du confinement. Un effet ciseaux en partie compensé par l'implication des collectivités et le soutien des entreprises.

Dans le Gers, l'un des départements les moins peuplés du territoire, la demande a bondi de 20 % peu après le 15 mars. A grands renforts de dons, la petite banque est passée rapidement de 25 à 30 tonnes de denrées alimentaires. « Les familles se sont retrouvées avec les enfants qui ne pouvaient plus aller à la cantine et devaient manger trois fois par jour à la maison. Beaucoup de personnes étaient employées en intérim dans l'agroalimentaire et leurs finances n'ont pas pu suivre », témoigne Pierre Buffo, responsable de la Banque alimentaire du Gers. Et si les observateurs redoutent une lame de fond bien plus désastreuse que celle de 2008, elle reste encore difficile à évaluer. « Il est compliqué de dire combien de ces bénéficiaires vont demeurer dans l'aide sociale. Ce dont nous sommes sûrs, c'est que de plus en plus de personnes vont basculer dans la précarité. Je pense aussi aux travailleurs qualifiés qui vivaient avec un ou plusieurs crédits à rembourser », prévient Benoît Calmels, évoquant, en toile de fond de cette aggravation de la précarité, les licenciements à venir.

Sombres perspectives d'embauches

Selon les différentes projections économiques (lire p. 33), le pic du taux de chômage provoqué par la crise sanitaire sera atteint en juin 2021 et oscillera entre 11,5 et 12 %. Un chiffre charriant les travailleurs qualifiés de secteurs jusqu'ici relativement épargnés, comme celui de la construction aéronautique. Des répercussions économiques déjà visibles au travers des derniers chiffres communiqués sur le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

D'après l'Assemblée des départements de France (ADF), l'augmentation des nouveaux bénéficiaires est inédite. « Dans certains départements, les inscriptions au RSA ont atteint 20 % d'augmentation », constate, inquiet, Frédéric Bierry, chargé de la commission « solidarité et affaires sociales » à l'ADF et président (LR) du département du Bas-Rhin. Les perspectives d'embauches qui s'amenuisent pour les

publics éloignés de l'emploi se conjuguant aux licenciements des autres font craindre à l'élu une accélération des inscriptions pour les prochains mois et donc un reste à charge toujours plus lourd pour les départements. « La chute des offres d'emploi va rendre les sorties du dispositif très complexes. Jusqu'ici, beaucoup d'allocataires touchaient le RSA en complément d'un emploi à temps partiel », rappelle Frédéric Bierry. Du côté du gouvernement, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée il y a deux ans, peine à trouver un second souffle au sortir de la crise et du remaniement ministériel. L'absence d'un secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté – rattaché au ministère des Solidarités et de la santé – a d'ailleurs fait grincer des dents. Car l'ambitieuse stratégie va également devoir trouver sa place entre le Plan jeunesse et la loi « grand âge et autonomie », en préparation.

Trous dans la raquette

Pour certains observateurs, cette segmentation des politiques sociales risque de rater ses buts. « Nous n'avons pas manqué de saluer les objectifs fixés par cette stratégie, mais il y a des trous dans la raquette, notamment concernant les jeunes entre 18 et 25 ans, qui ne perçoivent aucune aide », pointe Benoît Calmels, qui qualifie la disparition du poste de secrétaire d'Etat de « très mauvais signal ». Et d'ajouter : « Il faut tout remettre à plat et que les acteurs du secteur social et les collectivités soient écoutés pour que les arbitrages et les choix budgétaires du gouvernement soient les plus pertinents possibles. »

Un recadrage du champ d'intervention que n'exclut pas Marine Jeantet, déléguée interministérielle chargée de la stratégie « pauvreté ». « Nous élaborons une synthèse de ce qui s'est déroulé durant la crise pour voir comment parer les angles morts. Néanmoins, les axes identifiés pendant le confinement, comme le décrochage scolaire, l'accès aux droits ou la réduction de la fracture numérique sont déjà contenus dans la stratégie nationale », indique-t-elle. Après les départements, c'est désormais au tour des métropoles – volet « insertion » – et des régions – volet « formation » – de se lancer dans la contractualisation.

Focus

« La politique du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux »

Christophe Devys, président du collectif Alerte

« La crise sanitaire a exacerbé les inégalités et rendu plus criante la grande pauvreté. De nombreuses personnes vivent dans des situations de précarité extrêmes et ne peuvent supporter le moindre aléa, comme ceux générés pendant le confinement. Les associations ont travaillé avec les départements, les CCAS, les collectivités, mais aussi les services de l'Etat, pour fournir des réponses d'urgence, proches, bien souvent, d'une aide humanitaire, par exemple dans le domaine de l'aide alimentaire. Si des solutions ont émergé pendant la crise, les associations ne peuvent se satisfaire d'une telle réponse. Les difficultés rencontrées par bon nombre de personnes en situation de précarité montrent que la politique du gouvernement pour réduire la pauvreté n'est pas à la hauteur des enjeux. Il convient d'adopter rapidement des mesures structurelles pour faire évoluer leur situation et leur permettre de vivre dignement, alors que s'annonce une crise sociale sans précédent. »

Document 2

Crise post-Covid : « Une paupérisation de la jeunesse est inévitable »

Directeur du bureau d'études Le Compas, spécialisé dans l'observation sociale des territoires et le conseil aux collectivités, Hervé Guéry analyse la crise sociale qui s'annonce.

Chiffres-clés

- **Le plafond des 1 000 euros**

D'après une étude de l'Institut CSA réalisée en 2018 pour la Fédération française du bénévolat associatif, 71 % des foyers bénéficiaires accueillis par les associations et les centres communaux d'action sociale disposent de moins de 1 000 euros par mois pour vivre.

L'impact social engendré par la crise sanitaire semble encore difficilement mesurable. A quoi doit-on s'attendre ?

En réalité, les indicateurs de paupérisation sont déjà là et les fragilités sociales d'hier seront nos difficultés de demain. Toutes les populations « fragiles » vont connaître, dans les mois qui viennent, des situations très complexes en termes de chômage, notamment. Il y aura un accroissement des écarts de dynamiques territoriales entre les départements, les régions, mais aussi entre les quartiers d'une même ville. Notre bureau d'études s'est attaché à définir plus précisément quelles vont être les nouvelles fractures sociales, afin d'aider les collectivités à identifier les besoins pour agir en conséquence.

Sur quels indicateurs vous basez-vous ?

Nous nous sommes intéressés aux revenus et aux dépenses des ménages, tout en restant prudents concernant les seuils statistiques existants. Aujourd'hui, le seuil de pauvreté est calculé en fonction du revenu médian. Or ce dernier va baisser, compte tenu de la chute du pouvoir d'achat des ménages et de leur niveau de vie. Cela va déplacer mathématiquement le seuil de pauvreté. Ainsi, des personnes qui se situaient, jusqu'à présent, juste en dessous de ce niveau et étaient considérées comme « pauvres » ne le seront plus. C'est un artifice statistique auquel il faut être attentif.

Quelles seront les catégories de population les plus affectées ?

Les jeunes seront en première ligne, car ce sont eux qui occupent les emplois les plus précaires. Avec la réforme de l'allocation chômage, les moins de 25 ans qui auront perdu leur revenu d'activité se retrouveront sans RSA et sans allocation de retour à l'emploi. Une paupérisation de la jeunesse est inévitable et elle risque d'aller très vite.

Est-ce que cette crise est comparable à celle de 2008 ?

Certes, il y a des similitudes, sauf qu'en 2008, ce sont l'industrie et le bâtiment qui ont été les plus durement touchés. Avec le Covid-19, le secteur de l'hôtellerie-restauration puis celui de l'aéronautique et de l'automobile sont ceux qui pâtissent, jusqu'à présent, de la crise. Si l'on regarde de plus près les catégories de chômeurs en 2008, ce sont les jeunes peu qualifiés qui ont commencé à perdre leur emploi, puis les jeunes qualifiés et enfin les seniors.

Comment les départements et les acteurs des politiques de la ville se saisissent-ils des nouvelles problématiques sociales dans leurs territoires ?

On ressent une certaine détresse sur ces sujets. La période est également compliquée car de nouveaux exécutifs se mettent en place et certains sont pris au dépourvu. Tous les candidats n'avaient peut-être pas en tête une telle charge. Il y a un besoin de mieux comprendre ce qui se passe et certaines problématiques sont encore difficiles à cerner.

Je pense notamment aux conséquences durables de la rupture de scolarité due au confinement chez les enfants issus de familles nombreuses et défavorisées. Il y a un risque de reproduction de la pauvreté qui est difficilement mesurable, mais pourtant bien présent.

Document 3

Actions pour aider les plus précaires dans la crise : les territoires à la manœuvre

A même d'identifier et d'agir sur les fragilités sociales, les collectivités mettent en place des réponses spécifiques à leurs territoires. Tour d'horizon de ces initiatives dans le Nord, les Bouches-du-Rhône, les Côtes-d'Armor et le Morbihan.

Pour lutter contre la précarité, les expérimentations fleurissent dans les territoires, malgré des financements fragiles et une pérennisation plus qu'incertaine. Minimum social garanti, épicerie sociale, réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée : des mises en œuvre novatrices qui font la part belle à l'autonomie des personnes accompagnées.

Parier sur le tissu économique local et le circuit court de l'emploi, anticiper les problèmes financiers que rencontrent les publics en difficulté, décloisonner l'accompagnement social en appuyant et en accentuant la transversalité des différents acteurs du secteur... Les expériences sont nombreuses. Focus sur Grande-Synthe, Vitrolles et dans une partie du pays centre ouest Bretagne.

Minimum garanti : une bouffée d'oxygène pour les plus pauvres

L'utilité du minimum social garanti (MSG) mis en place par l'ancien maire de Grande-Synthe (Nord, 23 000 hab.), Damien Carême (EELV), en avril 2019, semble plus que jamais d'actualité. Le dispositif permet d'octroyer une aide financière ponctuelle aux familles les plus modestes. Il a d'ailleurs été pérennisé par Martial Beyaert, actuel maire (PS) de cette ville du Nord dont le taux de chômage atteint près de 30 %. Cette aide de six mois reconductible est réservée aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté (28 % des Grand-Synthois). Son montant peut varier de 50 à 800 euros, sans se substituer aux minima sociaux. « La philosophie est d'identifier les revenus des familles et non plus les charges, pour agir en amont des difficultés financières. Cela permet aux bénéficiaires d'être plus sereins s'agissant des fins de mois. C'est un vrai levier quand on est à la recherche d'un emploi », soutient le maire, qui entend également lutter contre le non-recours aux droits.

Selon Claude Limousin, directeur général des services de la commune, « il était important de continuer ce travail avec un meilleur accompagnement social des familles ». La mairie a, depuis, embauché trois nouveaux travailleurs sociaux. En tout, une équipe de sept agents du centre communal d'action sociale (CCAS) est dédiée au diagnostic et au suivi des 450 foyers bénéficiaires.

Apporter de la dignité

Au total, 2 millions d'euros du budget municipal sont alloués au MSG, dont une partie (environ 470 000 euros par an) provient des économies d'énergie réalisées sur l'éclairage public avec l'installation de leds. La flotte de voitures de la municipalité a été réduite et en partie remplacée par des vélos électriques. Par ailleurs, les recrutements d'agents ont été stoppés dans les services les mieux pourvus.

« Le minimum social garanti permet d'apporter de la dignité, mais il ne faut pas se leurrer, cela ne va pas sortir les gens de la panade », concède Martial Beyaert, qui redoute les retombées sociales du Covid-19 sur un territoire déjà fragilisé. « Nous avons beaucoup de mal à mesurer précisément le choc social. L'activité économique de la ville tient le coup grâce aux reports de charges, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un retour de boomerang en octobre. Nous savons que toutes les personnes qui pourraient être concernées par le MSG n'ont pas encore été identifiées par nos services », explique l'édile, dont le principal défi à venir sera de trouver une source de financement pérenne pour le dispositif.

Des actions à foison dans l'épicerie sociale

Féculents, conserves, produits frais... Les étals bien achalandés de l'épicerie sociale de Vitrolles (Bouches-du-Rhône, 33 300 hab.) ressemblent à ceux de n'importe quelle supérette de quartier. Chaque bénéficiaire remplit son panier et passe à la caisse en recevant un reçu, comme un client lambda. « Même si 94 % des personnes bénéficient de la gratuité de leurs courses, ce circuit classique est moins dévalorisant et culpabilisant », souligne Magali Cavallier, directrice opérationnelle du centre communal d'action sociale (CCAS) de Vitrolles. Quand l'épicerie a été lancée, en 2009, l'objectif était de mener une politique sociale plus cohérente que la simple distribution des colis alimentaires. « Certes, la réponse aux besoins était immédiate, mais il y avait peu d'adaptabilité et les bénéficiaires n'avaient pas la liberté de choisir leurs produits. Cela posait des freins sur le plan religieux ou culturel », relate la directrice.

Bientôt une permanence numérique

L'accès est réservé aux personnes suivies par un travailleur social référent qui transmet ensuite le dossier à une commission chargée de statuer sur le montant de l'aide (240 euros par mois maximum) et sa durée, qui ne peut dépasser quatre mois. Le bénéficiaire s'engage en signant un contrat moral. En 2018, 570 adultes et 477 enfants ont pu profiter de l'aide alimentaire. La structure se veut également un lieu de sociabilité où l'accompagnement est largement facilité. « Echanger avec les personnes qui viennent faire leurs courses nous permet d'identifier des problèmes familiaux compliqués à déceler au cours d'un entretien classique », indique Dominique Giulio, assistante sociale à l'épicerie.

La structure multiplie les actions et vise un accompagnement transversal des bénéficiaires par le biais d'ateliers collectifs de cuisine, de conseils d'optimisation des achats alimentaires et de nutrition, d'espaces de parole... « Il faut que les personnes soient placées au centre du projet. Le travail social doit être le plus horizontal possible pour qu'il fonctionne », plaide la directrice du CCAS, qui doit faire face à un équilibre précaire. « Nous travaillons à flux tendu. Si demain l'épicerie se retrouve avec un seul agent en moins, cela sera très compliqué de continuer, signale Magali Cavallier. On nous demande de prendre en charge de plus en plus de compétences, comme la prévention des expulsions locatives, un domaine qui doit pourtant relever de l'Etat. Mais, pour assurer ces nouvelles missions, nous n'avons pas plus d'agents pour autant. » L'équipe se penche sur le prochain projet de l'épicerie : la mise en place d'une permanence numérique pour accompagner les personnes âgées dans l'accès à leurs droits.

Réinsertion : le rôle du bassin d'emploi

Depuis 2015, Tous vers l'emploi porte, dans une partie du Pays centre ouest Bretagne (Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, 79 communes 83 100 hab.), le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée », en concertation avec les mairies. L'association parie sur la transformation de postes non pourvus pour permettre à 160 personnes privées durablement d'emploi, sur huit communes (9 500 hab. au total) du Morbihan et des Côtes-d'Armor, de revenir à la vie active. « Nous ne prenons de postes ni aux entreprises ni aux communes concernées. Simplement, certains travaux ne sont accomplis par personne. Il s'agit pourtant d'un gisement d'activité énorme ! » fait valoir Laurence Demay, chargée de projet, qui espère que la candidature de Tous vers l'emploi recevra une habilitation du gouvernement d'ici à la fin de l'année.

Désherbage, aide à la mobilité...

Pour identifier les besoins de tous, les entreprises à but d'emploi recensent ceux des entreprises locales, des collectivités et des habitants. Désherbage de la chaussée ou des cimetières, ouverture de sentiers de randonnée, remplacements ponctuels de secrétaires de mairie, service dans les cantines

scolaires, aide à la mobilité pour personnes âgées... Autant de tâches et d'heures effectuées qui, mises bout à bout, permettent la création d'un emploi en CDI à temps partiel ou complet.

Document 4

« La logique d'action de la stratégie de lutte contre la pauvreté reste l'insertion »

Dans un entretien à "La Gazette", la déléguée interministérielle à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, Marine Jeantet, revient sur les objectifs de la stratégie lancée il y a deux ans au regard de la crise sociale actuelle ainsi que sur les mesures gouvernementales pour y faire face.

Une priorité de la stratégie était d'agir sur la reproduction des inégalités en ciblant notamment les jeunes et les enfants. La politique actuelle s'éloigne de cet axe et semble agir dans l'urgence. Où en est-on du volet prévention ?

Nous faisons face à une période exceptionnelle, la stratégie de lutte contre la pauvreté a été lancée il y a deux ans dans un contexte très différent. Son action s'insérait dans une logique de prévention afin d'éviter que la pauvreté ne se reproduise de génération en génération. Aujourd'hui, la priorité c'est l'urgence sociale. Pour autant, il faut maintenir ces objectifs à moyen terme sur la petite enfance notamment avec le plan 1 000 jours porté par Adrien Taquet.

Pour les jeunes, l'obligation de formation a été mise en place pour éviter qu'ils ne basculent dans la précarité. Ces actions doivent se maintenir et leurs financements perdurent. Ces politiques ciblées commencent d'ailleurs à porter leurs fruits. Je pense par exemple au bonus « mixité sociale » qui permet l'accueil des enfants défavorisés en crèche en compensant auprès des établissements le reste à charge. Cela s'est traduit en 2019 par 82 000 places.

Durant le confinement, il a fallu que nous mettions en place des mesures d'urgence, notamment en ce qui concerne l'aide alimentaire. Les populations précaires ont été les plus touchées. Ceux qui occupaient des emplois précaires, courts ou en intérim, et qui, jusqu'ici, parvenaient à s'en sortir en touchant un complément de revenu via le RSA. Pour eux, tout s'est arrêté d'un coup au moment du confinement et il a fallu leur apporter un soutien immédiat.

Emmanuel Macron a affirmé le 14 octobre ne pas vouloir revaloriser de façon pérenne le RSA ni d'en élargir l'accès au moins de 26 ans. C'était pourtant l'un des thèmes abordés dans les consultations citoyennes du plan de lutte contre la pauvreté. Est-ce un point de non-retour ?

Le gouvernement a souhaité accorder une aide exceptionnelle pour les jeunes précaires, notamment ceux bénéficiaires des APL. La logique d'action reste celle de l'insertion notamment via le plan « apprentissage » ou les aides à l'embauche. Les 6 milliards consacrés au plan Jeunes en sont un levier. Le vrai débat n'a jamais été « quelle aide pour les jeunes ? » mais plutôt « quel accompagnement ? ». Nous savons qu'une aide sèche et automatique n'est pas la solution. Il faut miser sur un projet durable, c'est tout l'enjeu de l'augmentation de la garantie « jeune » qui a démontré son efficacité. Beaucoup de dispositifs existent, encore faut-il qu'ils arrivent jusqu'aux jeunes. C'est pour cela qu'il faut notamment développer « l'aller-vers » et s'appuyer sur les missions locales.

Pour faire face à la crise, le gouvernement a donc choisi de privilégier l'insertion professionnelle. Jean Castex a notamment annoncé 30 000 places supplémentaires dans le secteur de l'IAE d'ici à 2022 et le doublement des PEC, anciennement contrats aidés. Dans un contexte de crise économique sévère marquée par un taux de chômage élevé et alors que 750 000 jeunes rentrent chaque année sur le marché de l'emploi, cette réponse est-elle adaptée aux enjeux ?

En parallèle des dernières annonces du Premier ministre, le gouvernement a annoncé au mois de juillet un plan « Jeunes ». Il faut laisser le temps à ce dispositif de se déployer avant de dire que cela ne suffira pas. Nous avons bien conscience que s'il y a une forte poussée du chômage, ce ne sont pas

les publics les plus éloignés de l'emploi qui seront recrutés en premier. Le gouvernement prône une sortie de la pauvreté au moyen d'une insertion professionnelle durable. L'idée est donc d'anticiper et de prévoir des dispositifs pour ce faire.

L'Etat va augmenter la prise en charge des PEC dans les quartiers prioritaires de la ville en passant de 45 % à 80 % tout en ciblant les secteurs en tension comme celui des associations de l'aide alimentaire dans les quartiers prioritaires. Il faut proposer des activités et des emplois à ces personnes pour les maintenir dans une dynamique le temps que la situation économique reparte. Si le contexte s'aggrave à nouveau, le gouvernement ajustera ses mesures.

Il y a eu beaucoup d'annonces ces derniers mois et savoir ce qui relève ou non de la stratégie est parfois ardue. De façon plus générale, comment articulez-vous votre travail avec les différents ministères associés, notamment celui du Travail concernant l'insertion professionnelle des jeunes ?

Je suis déléguée interministérielle, c'est à moi de mettre en cohérence les actions des différents ministères. Il faut voir la stratégie de lutte contre la pauvreté comme l'action globale du gouvernement en faveur des précaires. Les jeunes pauvres cumulent à la fois des problèmes d'emploi, de logement, de rupture familiale, c'est donc important d'éviter les politiques en silos. Notre travail à la délégation, c'est justement d'avoir des dispositifs qui internalisent et rendent les dispositifs plus lisibles.

A une autre échelle, comme celle des collectivités, l'éclatement des compétences sur certains sujets entre les régions, les départements ou les communes n'est pas toujours d'une simplicité biblique non plus et la coordination n'est pas toujours d'une grande fluidité.

Les associations ont exhorté les pouvoirs publics à agir face à l'explosion de la pauvreté provoquée par la crise sanitaire, notamment en revalorisant les minimas sociaux. Elles ont été récemment reçues par Jean Castex lors d'une entrevue à laquelle vous étiez présente. Quelle a été la teneur de vos échanges ?

D'abord, je tiens à dire que nous travaillons très bien ensemble. Les échanges sont riches même si certaines décisions déplaisent. Je rencontre fréquemment les différents acteurs sociaux et nous échangeons régulièrement. Et bien que je serve de courroie de transmission, je trouve que c'est bien que les associations aient pu échanger directement sur leurs revendications avec le Premier ministre. Le gouvernement est prêt à discuter, à dialoguer, quitte à revoir certaines orientations par la suite si cela est nécessaire.

Malgré tout, il faut objectiver les solutions, et c'est ce que nous faisons. Nous partageons les mêmes constats avec les associations, mais nous n'avons pas les mêmes réponses. En cela, nous préconisons l'insertion plutôt que la revalorisation monétaire. Malgré tout, le gouvernement a distribué beaucoup d'aides exceptionnelles ces derniers mois, c'est du jamais vu. Les associations demandent une revalorisation des aides, pour 2020 du moins, cela aura été le cas.

L'une des pierres angulaires de la stratégie concerne la création d'un RUA (revenu universel d'activité) dont les travaux ont été stoppés par la crise sanitaire. Où en est-t-on ?

Le Premier ministre a récemment annoncé la reprise du chantier du RUA. Pour l'instant, nous n'avons pas d'échéances précises. A minima, nous allons reprendre les modalités concernant les simulations et les travaux techniques.

Comment se passe le suivi de la contractualisation avec les départements ? Les outils d'évaluation ont-ils été mis en place ? Où en est-on par exemple des sorties sèches de l'ASE ?

La deuxième phase de contractualisation est en cours avec les 99 départements déjà labellisés (à l'exception des Hauts-de-Seine et des Yvelines). Nous ne savons pas s'ils résigneront tous, mais en tout cas, les avenants sont prêts. Si l'on regarde les premières données remontées par les

départements, parmi les 20 000 jeunes de l'ASE devenus majeurs en 2019, 50 % ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du référentiel que nous avons mis en place (solution logement, suivi par un référent, aides financières, inscriptions dans un parcours professionnel ou poursuite scolaire).

Il y a des écarts types très variables par départements. Certains avaient déjà mis en place des référentiels, d'autres doivent encore monter en compétences, mais, en tout cas, les résultats sont encourageants. L'urgence pour ces jeunes qui sortent de l'ASE est là et il faut rester exigeants mais nous sommes dans une année électorale et collectivement, il faut aussi qu'une certaine culture de la communication des données se mette en place.

Où en est-on de la contractualisation avec les métropoles et les régions ?

A ce stade, quatre conseils régionaux ont déjà signé. Du côté des métropoles, toutes ont conventionné avec l'Etat à l'exception de Brest. Les choses n'ont pas été simples à lancer, car beaucoup d'exécutifs n'étaient pas encore installés, mais cela semble bien parti. En revanche, nous avons recentré les nouvelles conventions sur des actions diverses liées à la sortie de crise compte tenu du contexte économique, comme l'aide alimentaire, le soutien aux jeunes décrocheurs ou l'hébergement des sans-abri.

**CONCOURS EXTERNES OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2020
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----◀▶-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REDACTION D'UNE COURTE NOTE DE SYNTHESE

DUREE : 2h00

COEFFICIENT : 2

Proposition de corrigé

A l'aide des documents joints, il vous est demandé de rédiger une note soulignant comment la pandémie de la Covid-19 a provoqué une crise économique et sociale dont il est pour l'heure difficile de déterminer tous les aspects.

Sommaire du dossier :

1. Après la crise sanitaire, l'urgence sociale
2. Crise post-Covid : « Une paupérisation de la jeunesse est inévitable »
3. Actions pour aider les plus précaires dans la crise : les territoires à la manœuvre
4. « La logique d'action de la stratégie de lutte contre la pauvreté reste l'insertion »

Proposition de plan 1 :

- I. Une crise sans précédent
 - A. Au niveau économique
 - B. Au niveau social
- II. Des pistes d'actions
 - A. Des expérimentations locales
 - B. Une nécessaire réflexion nationale

Proposition de plan 2 :

- I. Une crise économique
 - A. Les impacts économiques de la crise sanitaire
 - B. Des nécessaires actions nationales
- II. Doublée d'une crise sociale
 - A. Une paupérisation des populations...
 - B. ...engendrant une réponse locale forte.

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**



EPREUVE FACULTATIVE : LANGUES KANAK EN FRANCAIS

DUREE : 1h00

COEFFICIENT : 1

SUJET

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

Traduisez en français le texte ci-dessous :

Légende des trois femmes de Koum

Autrefois, tout là-haut derrière la grande montagne de Borindi, se trouvait une tribu. Cette tribu s'appelait Kûû (Koum). Elle était habitée, et on comptait parmi ses habitants trois femmes pêcheuses. Lorsqu'elles avaient envie de manger des coquillages, elles descendaient au bord de mer et allaient pêcher. Pour cela, elles pratiquaient uniquement la pêche de nuit. Elles ne pêchaient pas en journée.

Un jour, elles voulurent manger des fruits de mer. Alors le soir venu, elles allèrent pêcher au clair de lune. La nuit, la mer abondait de coquillages. Elles décidèrent d'aller en ramasser. C'était la grande marée basse. Elles prirent leurs paniers en feuilles de cocotier tressées et descendirent par Ngöi. Elles suivirent les lignes de crête. Elles venaient de Dörö Kûû (ancienne tribu), et devaient traverser Xuu Kûû (Koum). En poursuivant leur route, elles arrivèrent à l'endroit appelé Uchètörè kwâdè, la frontière du vent. Après plusieurs descentes et montées, elles finirent par atteindre le récif.

« Wouah ! C'est la grande marée basse. Les fruits de mer sont à profusion ! »

Elles ramassèrent des feuilles de cocotier sèches pour se fabriquer des torches. Au temps de vieux, il n'y avait pas de lampe torche, ils se servaient de feuilles de cocotier sèches pour pêcher de nuit. Les femmes commencèrent à pêcher. Elles pêchaient sans s'arrêter, et marchaient le long du récif, tout en ramassant des coquillages. Il y avait tellement de fruits de mer qu'elles ne firent pas attention au lever du jour. Elles poursuivirent la pêche profitant de la marée. Et elles pêchaient, elles pêchaient jusqu'à atteindre Nî. Or, le soleil commença à se lever.

Voyant que la lune s'estompait et qu'il allait bientôt faire jour, l'une d'elles s'exclama : « Oh la la ! Il va bientôt faire jour ! Voilà les premiers rayons de soleil, il faut qu'on remonte ! » Elle s'apprêta à partir.

« Eh vous deux, nous devons partir car il va bientôt faire jour. »

Elle portait un panier rempli de coquillages, c'était très lourd.

« Il faut qu'on remonte rapidement ! » Elle commença à monter.

Dans cette région, lorsque le soleil se lève, il éclaire d'abord la cime des montagnes.

Alors que la femme remontait à travers le flanc de la montagne, elle fut éclairée par le soleil qui la transforma en rocher. Les deux autres femmes qui étaient plus bas, faisaient leur possible pour avancer rapidement. L'une d'elles qui avançait très vite, subit alors le même sort. La dernière, qui ne voyait pas d'autres solutions, resta au pied de la montagne au bord du récif. Le soleil arriva jusqu'à elle et la transforma aussi en rocher.

Voilà l'origine de ces rochers : descendues en mer pour une pêche de nuit, les femmes s'y sont attardées jusqu'au lever du jour, puis se sont transformées en rocher.

Lorsque vous irez pêcher vers la Côte-oubliée, vous remarquerez trois rochers bien visibles. Ces rochers, ce sont les trois femmes de Koum. S'il vous arrive un jour d'aller à Koum, vous y verrez ce genre de rochers. Ce sont les mêmes que ces trois rochers.

Et si vous aller pêcher dans le coin, demandez à vos parents « où sont les rochers qu'on appelle 'les femmes de Koum' ? » Ils vous les montreront s'ils le savent.

Cette histoire se termine là.

Raconté par Sylvie KAINDA, le 26 février 2020, collecté par l'Académie des langues kanak.

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**



EPREUVE FACULTATIVE : LANGUES KANAK EN FRANCAIS

DUREE : 1h00

COEFFICIENT : 1

CORRIGE

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

Traduisez en français le texte ci-dessous :

Légende des trois femmes de Koum

Autrefois, tout là-haut derrière la grande montagne de Borindi, se trouvait une tribu. Cette tribu s'appelait Kûû (Koum). Elle était habitée, et on comptait parmi ses habitants trois femmes pêcheuses. Lorsqu'elles avaient envie de manger des coquillages, elles descendaient au bord de mer et allaient pêcher. Pour cela, elles pratiquaient uniquement la pêche de nuit. Elles ne pêchaient pas en journée.

Un jour, elles voulurent manger des fruits de mer. Alors le soir venu, elles allèrent pêcher au clair de lune. La nuit, la mer abondait de coquillages. Elles décidèrent d'aller en ramasser. C'était la grande marée basse. Elles prirent leurs paniers en feuilles de cocotier tressées et descendirent par Ngöi. Elles suivirent les lignes de crête. Elles venaient de Dörö Kûû (ancienne tribu), et devaient traverser Xuu Kûû (Koum). En poursuivant leur route, elles arrivèrent à l'endroit appelé Uchètörè kwâdè, la frontière du vent. Après plusieurs descentes et montées, elles finirent par atteindre le récif.

« Wouah ! C'est la grande marée basse. Les fruits de mer sont à profusion ! »

Elles ramassèrent des feuilles de cocotier sèches pour se fabriquer des torches. Au temps de vieux, il n'y avait pas de lampe torche, ils se servaient de feuilles de cocotier sèches pour pêcher de nuit. Les femmes commencèrent à pêcher. Elles pêchaient sans s'arrêter, et marchaient le long du récif, tout en ramassant des coquillages. Il y avait tellement de fruits de mer qu'elles ne firent pas attention au lever du jour. Elles poursuivirent la pêche profitant de la marée. Et elles pêchaient, elles pêchaient jusqu'à atteindre Nî. Or, le soleil commença à se lever.

Voyant que la lune s'estompait et qu'il allait bientôt faire jour, l'une d'elles s'exclama : « Oh la la ! Il va bientôt faire jour ! Voilà les premiers rayons de soleil, il faut qu'on remonte ! » Elle s'apprêta à partir.

« Eh vous deux, nous devons partir car il va bientôt faire jour. »

Elle portait un panier rempli de coquillages, c'était très lourd.

« Il faut qu'on remonte rapidement ! » Elle commença à monter.

Dans cette région, lorsque le soleil se lève, il éclaire d'abord la cime des montagnes.

Alors que la femme remontait à travers le flanc de la montagne, elle fut éclairée par le soleil qui la transforma en rocher. Les deux autres femmes qui étaient plus bas, faisaient leur possible pour avancer rapidement. L'une d'elles qui avançait très vite, subit alors le même sort. La dernière, qui ne voyait pas d'autres solutions, resta au pied de la montagne au bord du récif. Le soleil arriva jusqu'à elle et la transforma aussi en rocher.

Voilà l'origine de ces rochers : descendues en mer pour une pêche de nuit, les femmes s'y sont attardées jusqu'au lever du jour, puis se sont transformées en rocher.

Lorsque vous irez pêcher vers la Côte-oubliée, vous remarquerez trois rochers bien visibles. Ces rochers, ce sont les trois femmes de Koum. S'il vous arrive un jour d'aller à Koum, vous y verrez ce genre de rochers. Ce sont les mêmes que ces trois rochers.

Et si vous aller pêcher dans le coin, demandez à vos parents « où sont les rochers qu'on appelle 'les femmes de Koum' ? » Ils vous les montreront s'ils le savent.

Cette histoire se termine là.

Raconté par Sylvie KAINDA, le 26 février 2020, collecté par l'Académie des langues kanak.

Barème de notation (/20)

Le travail de traduction du candidat sera évalué sur 20 points après appréciation des quatre critères :

- 1. La compréhension globale du texte (/ 4pts)**
- 2. La fidélité au texte de la langue de départ (/5pts)**
 - a. Sur la forme (/2,5pts)
 - b. Sur le fond (/2,5 pts)
- 3. La capacité à reformuler les énoncés du nengone avec des énoncés appropriés en français (/5pts) en sachant :**
 - a. Respecter le ton du récit (/2,5 pts)
 - b. Transposer l'implicite du message en paicî (/2,5pts)
- 4. L'évaluation de la grammaire et de l'orthographe en français (/6pts)**
 - a. Grammaire (/2pts)
 - b. Lexique : savoir utiliser les correspondances lexicales et sémantiques correctes du nengone au français (/2pts)
 - c. Orthographe (/2pts)

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**



EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : LANGUE KANAK : DREHU

DUREE : 1h00

COEFFICIENT : 1

SUJET

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

Traduisez en français le texte ci-dessous :

Ifejicatre ne la köni föe ne Koum

Ame ekö ekoho tröne la wetre katru e borëdi hetrenyi la ketre hunahmi. Ame la hunahmi cili, tre kûpû (Koum). Hna lapane la hunahmi cili hnene la itre atre nge hetrenyi fe la könitre lae föe ka nyitha. E pi öni öni ne hmeje mina ha angatre ke tro lai a uti ekuhu hnagejë me song. Ketre tro angatre hi a songe e jidr. Tha ka songe fe kö angatre e lai.

Ame ngöne la ketre drai hnei angatre hna pi öni öni ne hmej. Matre ame la kola heji, tre, hnei angatre hna songe jidr. Ame e jidr, tre, ka tiqa la hnagejë hnei öni ne hmej . Hmeje ka tru. Hnei angatre hna xome la itre trenga drohnu me uti a tro Ngöi. Hnei angatre hna xötrëne la itre hene wetr. Angatre a traqa qa Dörö Kûû (hunahmi hnapan), me thupa e Xuu Kûû (Koum). Ame la angatre a xötrëne la gojeny, hnei angatre hna traqa ngöne la götrane hna hëne ka hape Uchëtörè kwâdè hna nyi ifego hnei eny. Thupene la hnei angatre hna elëne me utine la itre gojenyi hnei angatre hna traqa e cili hunahmej.

« Ekölöini ! Ihmeje ka tru. Ka tiqa hnei öni ne hmej ! »

Hnei angatre hna hleme la itre drohnu troa kuci uke jina. Ame ekö lo ijine la itre qatre pëkö sinelaam, angatre a amelene la itre drohnu troa songe e jidr. Hnene la itre föe hna song. Songe ju pë hë angatre me trongëne la hunahmej. Nyimutre catre la itre öni ne hmeje matre tha öhne kö angatre ka hape lai hë. Hnei angatre pala hi hna song. Nge songe ju pë hë angatre uti hë la angatre a traqa e Nî. Enepe hna nyiqane fetra la jö.

Ame la angatre a öhne laka kola co la treu nge kola nyiqane a troa lai, önine jë hi la ketre föe : « höö ! hana la kola troa lai ! Hana la jö, loi tro së a canga elë ! » Eahlo a canga nyimenyime jë troa tro.

« Epone, loi tro së a tro ke kola ha lai. »

Eahlo a kapa la watrenge ka tiqa hnei öni ne hmej, ka hace catr.

« Loi tro së a elë nyimenyim ! » Eahlo a nyiqane elë jë.

E cili, e tro a mejë la jö ke tro eje a pane thinane la hene wetr.

Ame la eahlo a elëne la wetr, tre thina eahlo ju hi hnei jö nge nyi etë ju hi eahlo. Ame lo lue xa föe ke nyidro pala kö ekuhu fene me tro nyimenyim. Ame la ketre föe ke hna thinane fe hnei jö matre nyi etë pi fe eahlo. Nge ame lo hnakönine föe ke cile ju pe hi eahlo ngöne la waca ne la wetre matre nyi etë pi fe eahlo.

Hanei la qane la itre etë : hnei angatre hna uti ekuhu hnagejë troa songe jidr, hnene la itre föe hna hmitre uti hë la kola mejë la lai matre nyi etë pë hë angatr.

E tro epuni a tro e « côte-oubliée, tro epuni a öhne la köni etë ka mama hnyawa. Ame la itre etë cili, tre ; lo köni föe ne Koum. Maine tro epuni a tro Koum, ke tro epuni a öhne la itre etë ka tune lai.

Nge maine epuni a tro a nyitha e cili hyingëne jë kowe la keme me thine epune « eka la itre etë ne Koum ? » Tro angatre lai amamane koi epune e atre hi angatr.

Ase hë .

Hna ifejcatrene hnei Sylvie KAINDA, lo drai 26 treu febuare ne la macatre 2020, hna fejane hnei

Académie des Langues Kanak.

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**

-----<<>>-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : LANGUE KANAK : AJIE

DUREE : 1h00

COEFFICIENT : 1

SUJET

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

Pugewè pèci tō xè-ria rō mēfē a' pwāgaŋa :

Vinimō i pè kariŋi bwè xè Koum

Baayēmā, tō virua tō dè gwēewè xè Borindi, na tō-i na rha mwācifi. Néé mwācifi-ré wè Kūū (Koum). Na wii mā pāfā kāmō ré mōfu rō léwé, céfé böfi mōfu rō léwé na kariŋi kāmō bwè ré kwāna. Naki céfé baŋi ōi pāfā yū, céfé böfi viria na pōfō pwaŋawie mā vi na ka kwāna. Na ūfū-ré, ké kwāna tāyè xé-fé rēi bwè. Céfé da ka kwāna rēi daa.

Tèi dèxā nédaa, céfé baŋi ōi pāfā êê nérhēmāi. Böfi tèi bwè, céfé böfi vi na ka kwāna vèfi daa né varui. Tèi bwè, na pōfō na yū rō nérhēmāi. Céfé böfi tânéxāi céfé yè vi na ka kaŋi yū. Na dö réé vèkau na maa. Céfé böfi pè pāfā kēbō xé-fé mā viria rō névā tō Ngöi. Céfé böfi kōiwaa pāfā mēè gwēewè. Céfé mi xè mwācifi xè Dörö Kūū (mwācifi ka béāfi), mā vāfā vi rō mwācifi tō Xuu Kūū (Koum). Tè vāfā-vi rō wēyè xé-fé, céfé böfi pwa rō kaa tō néé na Uchètörè kwādè, léé névā vèki kayā. Radè ka pōfō ké viria-vi mā ké virua-vi, céfé böfi wè pwa rō bwēējū.

« Aiiiva ! na wè dö réé maa. Na dö pōfō na êēmaa ! »

Céfé böfi kaŋi pāfā dee nu ka mēfi cèki céfé waa pāfā mwākēmöruya. Tèi nédaa xi pāikau, na mōké yèri mwākēmöruya, céfé pè mā pāfā dee nu ka mēfi cèki céfé kwāna rēi bwè. Céfé böfi rhavūū ké kwāna na pāfā ba bwè. Céfé kwāna tè da tōmā, mā vāfā-vi rō pōfō bwēējū, tè kaŋi pāfā yū. Na dö pōfō au na pāfā êēmaa ré céfé da waatōrhūū ké wè daa xi-e tēè. Céfé böfi dè mā kwāna wè na kau na maa. Céfé böfi kwāna, kwāna baŋee pwarō ké pwa rō névā tō Nī. Aè, na wè tōmā rua na karèè.

Tōrhūū êfē varui na yè wè yèri-e mā na wè da mwāā na yè wè daa, na böfi êfē dèxā bwè né-fé êfē :
« Aiiiva ! Na da mwāā na yè wè daa ! Ökwā na pāfā je mēèxaa ré yè tū, gèré yè virua ! » Na waa ké wè vi.

« Aivaa göu, gèré yè wè vi wè na yè daa. »

Na kaxe rha kēbō ka pōfō rō léwé na yū, na dö yéé au.

« Na e ké gèré vi tēè bēfēé ! » Na rha vūū ké virua.

Tō névā-ré, naki tōmā rua na karè, na daa baayè rō mēè pāfā gwēewè.

Tö ké virua-vi i bwè-a mèè gwêêwè, daa i karèè na tèi xi-e na böfi wê tö rha pèyaa. Böfi duö bwè ré tö xè-ria, cufu waa bèféé ké cufu vèfi-vi. Böfi dèxâ né-fu ré vèfi bèféé, na dè virù vèfi dèxâ bafee. Böfi dèxâ bwè ré wê tö, na dè wê tö xè-ria né gwêêwè tö pöfö pwaŋawè. Na böfi pwa rö pwaŋa-é na karè mâ waa cèki wê tö bafee rha pèyaa.

Na pûû ké ûfû-ré i pâfâ pèyaa-ré : céfé viria na nérhëëmâi na ka kwâna rèi bwê na pâfâ ba bwè-a, céfé böfi tö-i pwa rö ké wê daa xi-e, céfé böfi wê tö ûfû pâfâ pèyaa.

Naki gève vi na ka kwâna rö névâ néé rö mêtê a' pwâgafa na Côte-oubliée, gève yè mâ törhûû kariŋi pèyaa ka é törhûû e. Pâfâ pèyaa-ré wè, pè kariŋi bwè xè mwâciŋi tö Koum. Naki gève vi rha nédaa na mwâciŋi tö Koum, gève yè törhûû pâfâ pèyaa ka ûfû-ré. Wè pè ka virù vèfi pè kariŋi pèyaa-ré.

Mâ naki gève vi na ka kwanâ taa-ré, èrèwaa yè pâfâ pevaa mâ nyanya xe-ve « céfé tö wè na pâfâ pèyaa ré é a'yè-fé 'pâfâ bwè xè Koum' ? » Céfé yè mâ pèrivèa yè-ve naki céfé tâwai.

Na böfi wê cowa na vinimö-a raa.

Na viyèi na Sylvie KAINDA, rèi 26 véviré nédö 2020, ka pè nô i Académie des langues kanak.

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**

-----<<>>-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : LANGUE KANAK : NENGONE

DUREE : 1h00

COEFFICIENT : 1

SUJET

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

Traduisez en français le texte ci-dessous :

Yeretiti nore tini kore hmenew si Koum

Koda, eloi ri pon, ri con ore se wece me hmajidr no Borindi, numu se pahnamenenge yelen Kûû (Koum).Numu ta si melei, ka ci atrane sei buic, tini so kore hmenew me nidi thu lae ia.

Ngei buic, ma cidi kodraru o kokias, buice canga iceluso i pajele co lae ia.Roidi, buice ci lae ia so ri ridr, deko ci lae ia ri ran.

Ri se ran, buice cidi kodraru o ia re cele, hale me lakidi lu, buice me canga hue co lae ia ri neren i cekol.

Ri ridr, melei cele, cece so hnei kokias, Hale buice me uane ko dai co ci kokias.Melei hned, hale buic, me yose ore ta cenge drohnu ne ci icelu sere ti Ngöi.Buice me ci hue lewe joko ore walen nore wec.

Buice hna huebuti sere ti Dörö Kûû (se pahnameneng koda), ka co hue one te Xuu Kûû (Koum), hue joko ke buice, ca pina ri se guhne yelen Uchêtörè kwâdè, gugon ore yeng.Thubenelo, ore hna huon ore ta guwa hna icelo re ran ne ta hna guwa hna icelu rud, kedi buice ma ha pina ri peda.

« Wouah ! Roi il ore hned co roi kore lae ia ! »

Buice me cicinelo ore ta adrodrohnu me nese bane ru iei.Ri ezien ni awamohma, melei be deko guyei, hale me ci yose ore ta adrodrohnu me nese bane ci lae ia ridr.

Ehna mohmenew ha ci whan ore lae ia.Buice ci canga lae ia, ka deko te ci nono, ci huon ore peda, ka ci c'i kokias joko. Buice ci nidi didion ore ci c'i ia re cele, ka deko ma ule ko ha ci ran. Buice ci lae ia lo ko ca pina i Nî. Ka ha ci kuru kei du.

Ma ulelo ko ha ci bi kei cekol ka ha co ran, kedi ome sa di ko : « Oh la la ! Ha bathu ran ! ha ci ahnga kore ta yeneren nore du, roi, ko eje ha co icelo » Bone ha ci ile co hue.

« Eh mengo, eje ha co hue, ha co ran »

Bone hna adeni joko sa kore gucengo kokias me nidi nur.

« Roi, ko ha co canga ice ibetulo ! »bone ha co icelo.

Ri gula nod omelei, ma canga kurulo kei du, melei ci nerenone dan ore wakan ore so wec.

Hmenew me be ci icon ore pedidi nore wec melei ha thena bone kei du, kedi bone me canga ceja but pene ete .

Rue hmenew me rewon, be hulu ko ri ten, ci hue ibetu joko.Ome sa me nidi ci hue ibet, ha se hna ceja bone joko pene ete ka ome bone me wabubun, ci ule ko ha thathuniko co cengi loron, ha se melei ko ri watan ore wec, acenon ore peda. Du ci kurulo ko, ca thena bone buti te, kedi me canga ceja joko pene ete.

Melei kore wanatan ore so guete omelei : Buice hna icelu i cele, co lae ia ridr, mohmenew hna kurehmug ca pina me kurulo ko kei du, kedi ma ha hna ceja buice di pene ete.

Ngei buhnij, ma ta ci hue co lae ia ri « Wakan hna hnedungon », melei buhnij ci ule kacene ko re tini kore gu ete, melei mohmenew no Koum.

Ri ta se ran, buhnij ma ta ci hue i Koum, melei buhnij co ule kacen, ekowesese kore so guwete melei, ne guete nore ehna mohmenew me tini.

Ka buhnij, ma ta ci hue co lae ia melei,dai hnengonelo du cecene ne ta hmani buhnije ko « o kore so guete ci kaione ko « Ehna mohmenew no Koum »,Melei buice co aehngeni du buhnij, ngei buice me ule.

Ore wanata ci aselu so om.

Hna laenatane hnei Sylvie KAINDA, ri 26 febuare 2020, du 'Ma nore nodei lanengoce pene dridr'

**2ND CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES
PERSONNELS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : LANGUE KANAK : PAICI

DUREE : 1h00

COEFFICIENT : 1

SUJET

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

Traduisez en français le texte ci-dessous :

Jèmââ goo tépa êrêcié ilëri géé Koum

Biu nâ pwa jè nâpô nâ tââ cèurù i jaa mîanâ géé Borindi. Nêêrê i nâpô bèèpwiri â nâ Kûû. Nyë pwa âboro pitââ wêê â géé goo-rê â nâ pwa pa êrêcié ilëri apwapwé. Nâ nûmâ-rê dërê uti tù â rë boo naa bërëwië â rë tō tù. Âconâ rë nyë pwa pwé co naa bërênê. Â câ rë caa pwa pwé naa pwaâ.

Nâ jè töötù â nûmâ-rê dërê uti êrêmaa. Unâ jèè bërênê â rë boo nâu pwa pwé görö pwârâpwélaa kârâ parui. Naa nê â wâru tù wii bërëwië. Â rë nîmîrîrî mâ nâ rë boo nâu tō tù. Â pëèrê nâ tëwé mâinâ. Rë i polaa kërê â rë boo naa Ngöi. Rë wiâ pûrû jaa pâ. Rë mê géé Dörö Kûû â rë tapëgë Xuu Kûû (Koum). Rë nyë pâra mwârâ â rë tèèpaa naa Uchètörè kwâdè, cééré pwérétöötù. Rë pitoo mâ tēbētù â rë mwââ burë tèèpaa naa göörëwé.

« Wouah ! Jèè mâinâ tēwé. Dau wâru êrêmaa pââ nî ! »

Rë tō dooronû mwârî ba nâ èu kërê. Biu nâ pëèrê kè tépa ijaao nâ bwaa nyë ticè ânyëpopwëlèci â rë pwa èu goo dooronû mwârî. Rë jèè taapo tō tù wë pa ilëri. Rë nyë göö goo tō tù pââ mâ pâra wii göörëwé. Podau wâru êrêmaa â câ rë caa côô pai tèèpaa dö mē kârâ pwârâpwaa. Rë nyë göö goro tō tù goo nâ bwaa nyë gére tēwé. Rë tō tù â rë tō tù mē tia Nî. Âconâ é jèè té dö mē i töötù.

Rë côô mâ o jèè tièu i parui â o jèè pwaâ â é inâ too tōô jè pwi pââ : Aipaa ! O jèè pwaâ ! rë taapoo tèèpaa dö mē pââ dapërè töötù, wâdè nâ jè too dö cōwâ ! ».

« Eh duênî ! wâdè nâ jè pâra ba o jèè pwaâ. »

E tēmâ i nâkébwö tù âconâ podau töinâ.

« Wâdè nâ jè wâci too dö ! » Rë taapoo wâjuwé.

Nâ éré bèèpwiri â unâ é té dö mē i töötù â nâ é té naa ni dö nâurumârâ upwârâ.

Nâ é gére too wii jaa i ilëri â ti géé goo-é i dapërè töötù â bii-é naa goro atü. Wë duênâ nâ ru bwaa gére too mē â nâ ru mûdërê cè pai pwa wèè mâ ru piawëi too. Naa goo wë tōô jè pwi nâ é ûrî too â tèèpaa tēè pwinâ jèè tèèpaa tē tōô bé êrêcié. Naa goo tōô unâbwé wèè â nâ jèè ticè tuwâ kēè târâ â é burë tē tââ nî boo mâjooro jaa. Unâ té dö mē naa goo-é i töötù â bii-é mwârâ naa goo atü.

Wëépwiri jooro jèkutâ goo pââ atü bèèpwiri : rè boo nâu tö tù nê naa bërëwië â rè ipwâ dö mê cowa pa ilëri â bii-rë diri naa goro atü.

. Nâ inâ mâ guwë pââ nâ pwa pwé pâ dërë Côte-Oubliée â guwë côô bwëti pa êrëcié atü bèèpwiri. Pa atü bèèpwiri nâ wë pa êrëcié ilëri géé Koum. Nâ inâ mâ guwë pââ nâ Koum nâ cè jè töötü â guwë pââ atü bèèpwiri. Nyê caapwi pai pwa goo wërë pââ êrëcié atü bèènî.

Â nâ inâ mâ guwë pââ nâ pwa pwé wêê â guwë mwââ tawèèri tépa nyaa mâ caa këwë pââ « wâ pë i pâ atü nâ jè inâ goo mâ 'pa ilëri géé Koum' ? Rè paari tawë nâ inâ mâ rè tëmôgööri.

Nâbwé naa nî jèkutâ bèènî.

Mûûrû wiâ kë wë Sylvie KAINDA, nâ 26 février 2020, â mûûrû pa kêrâ Académie des langues kanak.